Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 056-215600891-20251216-CMNE2025_089-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE D'INGUINIEL

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'INGUINIEL

Séance du 16 décembre 2025

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	14
Pouvoirs	5
Pour	19
Contre	0
Abstentions	0

Date de convocation	9 décembre 2025
Secrétaire de séance	Frédéric THOMAS

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à dix-neuf heure trente, le Conseil municipal de la Commune d'INGUINIEL, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Louis LE MASLE, maire.

Présents : Jean Louis LE MASLE, Philippe FLÉGEAU, Gérard BENOIT, Thierry CRESPEAU, Martine GRANDVALET, Sébastien HELLEGOUARCH, Sabine QUEMENER, Yann URVOIS, Frédéric THOMAS, Natacha PINHAS, Christelle LE STRAT, Sylvie JOUBAUD, Christian LE SAËC, Laurent DANIEL

Absents excusés ayant donné pouvoir : Virginie GOMBERO donne pouvoir à Jean Louis LE MASLE ; Cédric LECLERC donne pouvoir à Natacha PINHAS ; Solène QUEIGNEC donne pouvoir à Sylvie JOUBAUD ; Martine LE HAY BOUGLOUAN donne pouvoir à Laurent DANIEL ; Peggy HENRY MAGNIER donne pouvoir à Martine GRANDVALET

2025/089	***Bibliothèque-ludothèque – Tarification au 01.01.2026***

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité DECIDE de maintenir les tarifs suivants au 01.01.2026 :

Abonnement biblio-ludo (1 an)	**Capacité d'emprunt**	**Tarif proposé**
Familial (1 carte **par membre de la famille inscrit**)	15 documents **par carte** (si 4 membres de la famille : 4 x 15 = 60 documents)	15 €
Individuel adulte (1 carte - à partir de 19 ans)	15 documents adulte ou jeunesse	10 €
Individuel jeunesse (1 carte - jusqu'à 18 ans révolus)	15 documents jeunesse	5 €

À savoir :

- L'abonnement individuel jeunesse correspond à une carte d'abonnement nominative pour un enfant de moins de 18 ans qui souhaiterait emprunter des documents jeunesse, dont le reste de la famille ne souhaite pas emprunter. L'enfant peut venir accompagné d'autres membres de la famille qui n'emprunterons pas.
- L'abonnement individuel adulte correspond à une carte d'abonnement nominative pour un adulte qui souhaite emprunter jusqu'à 15 documents simultanés adulte ou jeunesse mais qui ne souhaite pas créer de carte pour les autres membres de la famille.
- L'abonnement familial permet de créer une carte nominative pour chacun des membres de la famille (même foyer), chaque carte ayant sa propre capacité d'emprunt.
- L'ensemble de ses abonnements permet d'emprunter à la bibliothèque et à la ludothèque.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jean Louis LE MASLE

Le secrétaire de séance